

GUIDE DES ACTIVITÉS

After School Club



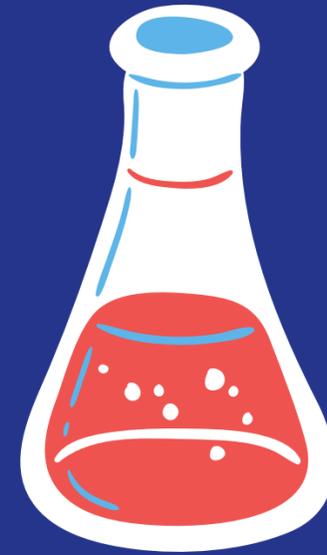
INTERNATIONAL
FRENCH SCHOOL
—
AMSTERDAM

ÉTABLISSEMENT
ACCOMPAGNÉ VERS
L'HOMOLOGATION



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



POURQUOI FAIRE LE CHOIX D'UNE ACTIVITÉ EXTRA-SCOLAIRE POUR SON ENFANT ?

1

Favorise l'estime de soi chez l'enfant et contribue au développement de sa personnalité

2

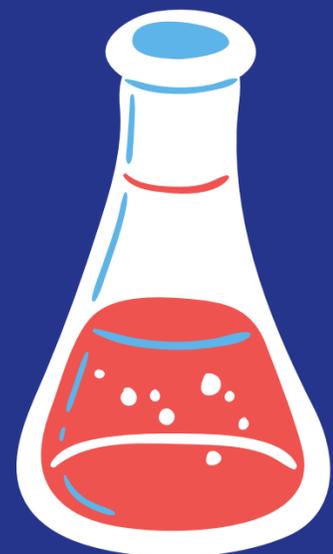
Permet de renforcer les apprentissages faits en classe de manière ludique

3

Permet d'avoir un effet positif sur leur développement physique et mental

4

Développe la discipline personnelle, la mémoire, la concentration



LES ACTIVITES AU PRIMAIRE

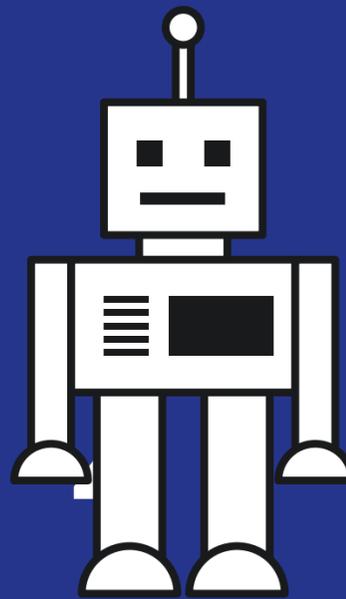


MATERNELLE

- Option Initiation à la musique -
les lundis de 15h45 à 16h45
- Option Codage -
*pour les GS seulement les mardis de
15h45 à 16h45*

ÉLÉMENTAIRE

- Option Chorale –
les vendredis de 15h45 à 16h45
- Option Codage -
*CP – CE1 les mardis de 15h45 à 16h45
CE2-CM1-CM2 les jeudis de 15h45
à 16H45*
- Aide aux devoirs -
*à partir du cycle 3 (donc à partir du
CM1) : 1 ou 2 fois par semaine,
souscription annuelle, les mardis et les
jeudis de 15h45 à 16h45*



Tarif* :

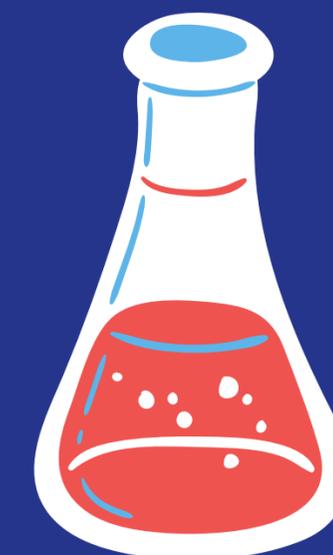
**10 euros/séance,
facturation
trimestrielle,
souscription à l'année**

LES ACTIVITES AU COLLEGE

- L'Association Sportive - *2 fois par semaine les mardis et jeudis de 16h15 à 17h45*
- Option Club Sciences (FabLab) - *tous les lundis de 16h15 à 17h15*
- Aide aux devoirs - *les mercredis de 12h30 à 13h30 et les vendredis de 16h15 à 17h15*

Tarif* :

**10 euros/séance,
facturation
trimestrielle,
souscription à l'année**



MODALITES D'INSCRIPTION

- **L'inscription aux différentes activités proposées par l'équipe pédagogique de l'école se fera sur le lien suivant :**
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSewOTLBw43QxDarVs5xnj-D68XFh-gSvxxSu2DwZ4iQuKGM2A/viewform?usp=sf_link
- **Date limite d'inscription : 15 août 2021**
- Une activité n'est déclenchée qu'à partir d'un nombre minimum d'inscriptions de 5 élèves. En cas de nombre insuffisant d'élèves inscrits, l'école se réserve le droit d'annuler l'activité.
- Le nombre de places étant limité, le principe de premier arrivé, premier servi sera appliqué.
- En cas d'absence ponctuelle, aucun remboursement ne sera prévu. En cas d'absence justifiée de longue durée (au-delà de deux semaines scolaires complètes), les demandes seront traitées au cas par cas.



Contact



INTERNATIONAL
FRENCH SCHOOL

—
AMSTERDAM

Pour toute demande complémentaire,
merci de vous adresser aux services
administratifs :
admissions@internationalfrenchschool.com

